

**DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

**Arrondissement d'Angers**



**Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire**  
Délibération du Comité syndical  
Séance du 25 mars 2025

Cosy n°2025\_DEL026

### **Programme de rénovation de l'éclairage public 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq mars à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 32 membres étaient présents, 3 pouvoirs ont été donnés :

#### **Etaient présents**

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Jean-Luc KASZYNSKI (suppléant de Pierre BROSELLIER, Loire-Layon-Aubance), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Arnaud HIE (Angers Loire Métropole), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Dominique LARDEUX (Anjou Bleu Communauté), Grégoire LAINÉ (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Christophe POT (Baugeois Vallées), Patrick CHARTIER (Angers Loire Métropole), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Henri VOISINE (Angers Loire Métropole - St-Lambert-la-Potherie)

#### **Etaient absents**

Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soulaines-sur-Aubance), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Franck COQUEREAU (Angers Loire Métropole - Mûrs-Erigné), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole - Savennières), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Gérard MOISAN (Angers Loire Métropole), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté)

#### **Ont donné pouvoir**

Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération) donne pouvoir à Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine) donne pouvoir à Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges) donne pouvoir à Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole)

## DÉLIBÉRATION

### Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L. 5212-26,

L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du Comité syndical du Siéml n°77/2024 du 17 décembre 2024 ;

Vu la délibération du comité syndical du Siéml n° 2025\_DEL009 du 25 mars 2025 relative au vote du budget primitif du budget principal pour l'année 2025,

Considérant que les interventions du Siéml pour la rénovation des réseaux d'éclairage public peut faire l'objet d'une programmation prévisionnelle permettant, en application du règlement financier susvisé d'estimer le nombre d'opérations à réaliser, les dépenses afférentes et les participations des collectivités concernées appelées par le Syndicat.

Considérant que les interventions du Siéml pour la rénovation des réseaux d'éclairage public non inscrites au titre du programme 2025 pourront être réalisées dans la limite des crédits disponibles :

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE

- **d'approuver** le programme prévisionnel de rénovation des réseaux d'éclairage public pour 2025, joint en annexe.

Précise que :

- les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget principal du Siéml 2025 ;

Précise que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	35

Document certifié conforme,  
à Écouflant, le 3 avril 2025.  
Le Président du Syndicat,  
Jean-Luc DAVY



## Annexe 1

### PROGRAMME DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2025

COLLECTIVITE	Montant travaux HT maximum en €	Montant de la participation maximum en €
ALLONNES	84 600,00 €	55 000,00 €
BEAUPREAU-EN-MAUGES	231 000,00 €	150 000,00 €
BECON LES GRANITS	38 000,00 €	25 000,00 €
BELLEVIGNE-EN-LAYON	31 000,00 €	20 000,00 €
BLAISON-SAINT-SULPICE	24 000,00 €	15 340,00 €
C. A. DU CHOLETAIS	329 000,00 €	214 000,00 €
C. A. SAUMUR VAL DE LOIRE	80 000,00 €	52 000,00 €
CANDE	62 000,00 €	40 000,00 €
C. C. ANJOU BLEU COMMUNAUTE	77 000,00 €	50 000,00 €
C. C. ANJOU LOIR ET SARTHE	69 500,00 €	45 000,00 €
C. C. BAUGEOIS VALLEES	51 000,00 €	33 000,00 €
C. C. VALLEES DU HAUT ANJOU	38 000,00 €	25 000,00 €
CHALONNES SUR LOIRE	62 000,00 €	40 000,00 €
CHEMILLE-EN-ANJOU	195 000,00 €	127 000,00 €
INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE	100 000,00 €	65 000,00 €
JUVARDEIL	15 500,00 €	10 000,00 €
GARENNES-SUR-LOIRE (les)	53 000,00 €	34 586,36 €
MONTREVAULT-SUR-EVRE	60 000,00 €	39 000,00 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	15 500,00 €	10 000,00 €
SAINT CHRISTOPHE DU BOIS	23 000,00 €	15 000,00 €
SAINT MELAINE SUR AUBANCE	69 000,00 €	45 000,00 €
SCEAUX D'ANJOU	7 500,00 €	4 900,00 €
SEGRE-EN ANJOU-BLEU	62 000,00 €	40 000,00 €
SEGUINIÈRE (la)	28 000,00 €	18 500,00 €
SEVREMOINE	77 000,00 €	50 000,00 €
TERRANJOU	31 000,00 €	20 000,00 €
THORIGNE D'ANJOU	31 000,00 €	20 000,00 €
TREMENTINES	15 500,00 €	10 000,00 €
VEZINS	69 000,00 €	45 000,00 €
YZERNAY	77 000,00 €	50 000,00 €
	<b>2 106 100,00 €</b>	<b>1 368 326,36 €</b>